



Dalhousie
New Brunswick • Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600
Fax: (506) 684-7613
E-mail: reception@dalhousie.ca
Web Site: www.dalhousie.ca

Ville de Dalhousie

16 mars 2020

Annonce à la fonction publique pour publication immédiate

Mise à jour - Maladie coronavirus (Covid-19)

Dalhousie, N.B. - La ville de Dalhousie désire informer les résidents qu'elle surveille la situation de Covid-19 de très près et suit les instructions données par l'Agence de santé publique du Canada et le Bureau du médecin hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick.

Voici les mesures que nous prenons pour protéger nos employés afin de continuer à fournir des services essentiels aux résidents et aider à réduire la propagation du virus. Ces mesures sont basées sur les informations actuelles et peuvent changer à mesure que la situation continue d'évoluer.

Installations et activités

Suivant les recommandations du médecin hygiéniste en chef de la province de ne pas avoir de groupes de plus de 150 personnes et de respecter la distance sociale de 6 pieds (2 mètres), nos installations récréatives (sauf parcs et sentiers) seront fermées au public en vigueur immédiatement, jusqu'à nouvel ordre.

L'aréna Inch Arran et la piscine et le gymnase Recreaplex seront fermés au public.

Ces mesures permettront de réduire la propagation du virus et de protéger la santé de nos employés et de la communauté.

Services essentiels

Les affaires continuent comme d'habitude pour notre organisation, y compris le déneigement, la collecte des ordures, les services d'eau et d'eaux usées, etc. Nous avons pris des mesures pour protéger nos employés et nous assurerons de suivre les recommandations du médecin hygiéniste en chef de la province. En cas d'urgence, les fonctionnaires correspondront avec le public via tous les flux Web et plates-formes disponibles. La ville de Dalhousie fera tout son possible pour maintenir notre site Web à jour avec les informations actuelles dès qu'elles seront disponibles.

Paielements de factures

Vos paiements peuvent être effectués en ligne ou à l'hôtel de ville pour le moment, sauf si de nouveaux développements surviennent.

Réunions publiques de la ville de Dalhousie

Les réunions de ville resteront ouvertes au public à moins que de nouveaux développements ne se produisent.

Déplacement pour formation et réunions ou vacances à l'extérieur de la province pour les employés

Pour des raisons de prévention, les déplacements liés au travail pour la formation et les réunions qui devaient avoir lieu à l'extérieur de la province sont suspendus pour nos employés jusqu'à nouvel ordre. Tous les employés qui ont voyagé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick seront **mis en quarantaine pendant 14 jours de tous les espaces publics appartenant à la ville de Dalhousie.**

Réduire les possibilités de transmission

Le maire et le conseil demandent à toutes les entreprises qui n'ont pas encore mis en œuvre des changements similaires à envisager d'assurer la protection de leurs employés tout en créant une politique pour aider à réduire la propagation potentielle du virus.

Nous demandons à toute personne ayant récemment voyagé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick de s'isoler en quarantaine pendant **au moins 14 jours dès son retour à Dalhousie.**

Voici les mesures suggérées par le Bureau du médecin hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick pour réduire la possibilité de propagation du virus:

- Lavez-vous souvent les mains.
- Toussez et éternuez dans le coude.
- Évitez de toucher vos yeux, votre nez et votre bouche avec vos mains.
- Toussez dans un mouchoir et jetez-le.
- Restez à la maison si vous êtes malade.
- Évitez tout contact avec une personne malade.
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool s'il n'y a pas de savon et d'eau.

Nous sommes en contact avec l'organisation des mesures d'urgence de la province et examinons actuellement les opérations de la ville pour assurer la continuité des activités et la prestation de services (en particulier les services essentiels) en cas d'activation d'urgence.

Des mesures supplémentaires peuvent être ajoutées selon les directives du Bureau du médecin hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick. Nous vous tiendrons informés via nos sites de médias sociaux et notre site Web.

Pour plus d'informations, veuillez visiter les sites Web suivants:

https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/ocmoh/cdc/content/respiratory_diseases/coronavirus.html

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>

Maire, Conseil et personnel
ville de Dalhousie